

PLAN D'EXAMEN POUR LA CERTIFICATION



Certification en matière de protection des données personnelles en Europe

Plan d'examen pour la certification Certified Information Privacy Professional/Europe (CIPP/E™)



Le plan d'examen indique les nombres minimum et maximum d'éléments des domaines principaux du corpus de connaissances qui sont inclus dans l'examen du CIPP/E. Les questions peuvent porter sur tous les sujets énumérés dans chaque domaine. Vous pouvez vous servir du plan pour vous guider dans votre préparation de l'examen du CIPP/E.

I. Introduction à la protection des données en Europe	4	10
A. Origine et contexte historique de la réglementation relative à la protection des données Raisons motivant la protection des données, lois relatives aux droits de l'Homme, premières lois et réglementations, la nécessité d'une approche européenne harmonisée, le traité de Lisbonne, la Convention 108+ et le Brexit	0	1
B. Institutions de l'Union européenne Conseil de l'Europe, Cour européenne des droits de l'homme, Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen, Cour de justice de l'Union européenne	1	2
C. Cadre législatif La convention de 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention du Conseil de l'Europe), la directive de l'UE sur la protection des données personnelles (95/46/CE), la directive vie privée et communications électroniques de l'UE (2002/58/CE) (directive e-Privacy) (modifiée), la directive de l'UE sur le commerce électronique (2000/31/CE), les régimes européens relatifs à la conservation des données, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) 2016/679 et la législation connexe, les directives NIS/NIS 2 et la législation sur l'intelligence artificielle de l'UE	3	7

II. Réglementations relatives à la protection des données en Europe	42	69
A. Concepts relatifs à la protection des données Données personnelles, données personnelles sensibles, données pseudonymisées et anonymes, traitement, responsable du traitement, sous-traitant, personne concernée par les données	3	6
B. Champ d'application territorial et matériel du RGPD Établissement dans l'UE, non-établissement dans l'UE	2	4
C. Principes relatifs au traitement des données Loyauté et licéité, limitation de la finalité, proportionnalité, exactitude, limitation de la conservation, intégrité et confidentialité	4	5
D. Critères de licéité du traitement Consentement, nécessité contractuelle, obligation légale, intérêts vitaux et intérêt public, intérêts légitimes, catégories particulières de traitement	3	5
E. Obligations relatives à l'information des personnes concernées Principe de transparence, notices d'information relatives aux données à caractère personnel, notices d'information hiérarchisées	5	8
F. Droits des personnes concernées Accès, rectification, effacement et droit à l'oubli, limitation et objection, consentement (et retrait de celui-ci), prise de décision automatisée, y compris le profilage, portabilité des données, limitations	8	11
G. Sécurité des données personnelles Mesures techniques et organisationnelles appropriées, notification de violation, gestion des fournisseurs, partage des données	5	9
H. Exigences en matière d'accountability Responsabilités des responsables du traitement et des sous-traitants, protection des données dès la conception et par défaut, documentation et coopération avec les régulateurs, analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD), délégués à la protection des données obligatoires, audit des programmes de protection des données personnelles	4	7
I. Transferts internationaux de données Motifs d'interdiction, juridictions appropriées, Safe Harbour et Privacy Shield, cadre transatlantique pour la protection des données personnelles, clauses contractuelles types, règles d'entreprise contraignantes (BCR), codes de conduite et certifications, dérogations, évaluations de l'impact du transfert (TIA)	4	6
J. Supervision et contrôle de l'application Autorités de contrôle et leurs pouvoirs, le Comité européen de la protection des données, rôle du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	2	4
K. Conséquences des violations du RGPD Procédures, infractions et amendes, dédommagement des personnes concernées	2	4
III. Respect de la réglementation européenne relative à la protection des données	9	18
A. Relations de travail Base juridique du traitement des données des employés, stockage des dossiers du personnel, surveillance sur le lieu de travail et prévention des pertes de données, comités d'entreprise de l'UE, dispositifs d'alertes professionnelles, programmes BYOD (Apportez votre équipement personnel de communication)	3	5
B. Activités de surveillance Surveillance par les autorités publiques, interception de communications, système	1	4

de vidéosurveillance, géolocalisation, biométrie/reconnaissance faciale		
C. Démarchage commercial	3	5
Démarchage téléphonique, démarchage commercial, publicité ciblée en ligne		
D. Technologies et communications Internet	2	4
Cloud Computing, cookies Internet, marketing par moteur de recherche, plateformes de médias sociaux, intelligence artificielle (IA)		